

CHALLENGE 2026



Courses pédestres sur le territoire

**GRAND
BOURG**
AGGLOMÉRATION

The logo for Grand Bourg Agglomération, featuring a stylized red 'B' shape that incorporates a heart-like form.



LE RÈGLEMENT

Article 1 : Le challenge est ouvert à tous, licencié FFA et non licencié, handisport, des catégories cadets (maxi 10 km) à vétérans. Il y aura un classement féminin et masculin.

Article 2 : Seules les épreuves organisées sur le périmètre de Grand Bourg Agglomération et régulièrement inscrites au calendrier départemental du Comité Départemental des Courses Hors Stade 01 attribueront des points. La distance moyenne requise sera entre 8 et 12 km.

Article 3 : Tous les organisateurs d'épreuves inscrites au calendrier du challenge de Grand Bourg Agglomération s'engagent à faire parvenir très rapidement les classements femmes et hommes au responsable chargé d'établir le décompte des points.

Article 4 : Le classement final sera terminé après la dernière épreuve inscrite au calendrier du challenge de Grand Bourg Agglomération.

Article 5 : Le décompte s'établira en fonction des points marqués aux classements (fidélité et scratch cumulés) des différentes épreuves.

Article 6 : Le nombre de points attribués aux premiers, femmes et hommes, a été arrêté par les organisateurs et pourra être révisé lors de leur réunion annuelle.

Article 7 : Les courses de ce calendrier ont été classées en une seule catégorie. Elles se verront attribuer le même nombre de points.

Article 8 : Les 50 premiers, femmes et hommes, se verront attribuer à l'arrivée 20 points de bonus (fidélité). Aux classements (scratch) les 10 premiers, femmes et hommes, marqueront 20 points pour le 1er puis 15, 11, 8, 6, 5, 4, 3, 2, 1. Pour l'attribution du challenge de la Communauté d'Agglomération du bassin de Bourg-en-Bresse, tous les résultats obtenus par les athlètes dans les courses inscrites au calendrier seront pris en compte avec un minimum obligatoire de 6 classements, handisport 2 classements.

Article 9 : Seul le responsable chargé d'établir le décompte des points est habilité à officialiser le classement. Il en tiendra informé les organisateurs des courses. En cas de litige, seuls les responsables organisateurs d'épreuves auront le pouvoir de décision.

Article 10 : En cas d'ex aequo, le vainqueur sera celui qui comptabilisera le plus grand nombre de participations aux épreuves du challenge de Grand Bourg Agglomération, puis si l'égalité persiste, on prendra en compte le nombre de victoires, puis leurs meilleures places au scratch des courses.



Article 11 : La remise du challenge aura lieu à une date définie par le Président de Grand Bourg Agglomération et les responsables organisateurs des épreuves. Tous les lauréats seront informés personnellement de la date et du lieu. Les 10 premiers du classement final et les 2 premiers handisports féminin et masculin, toutes catégories confondues seront récompensés.

Article 12 : Les participants à 8 épreuves, quel que soit leur classement, seront récompensés.

Article 13 : La présence d'une personne représentant la course est obligatoire aux réunions de préparation.

Pour toutes les épreuves enfants : dotation de 25 entrées gratuites pour le Carré d'eau ou la Plaine Tonique.

Seules les épreuves inscrites à ce calendrier seront prises en compte au titre du challenge. Les clubs, comités et associations organisateurs veillent à ce que les courses se déroulent en respect avec la réglementation en vigueur et recueillent préalablement les accords des services préfectoraux, de la Direction Départementale Jeunesse et Sports et de la C.D.C.H.S. 01. La participation de Grand Bourg Agglomération se limite à récompenser les participants les mieux classés selon les critères arrêtés par le présent règlement.



LES COURSES

- **Dimanche 1^{er} mars**

Semi 10 km de Bourg (Bourg-en-Bresse - 10 km)

Bagnouls Norbert - semidebourg@gmail.com - 06 26 81 55 48

- **Dimanche 12 avril**

Escapade de la Source (Journans - 10 km)

Matthieu Faussurier ou Magali Viillard - escapade@free.fr - 07 70 01 80 30

- **Samedi 18 avril**

Les Foulées SainRémoises (Saint Rémy - 10 km)

Sylvain Bailly - sybailly@hotmail.fr

ou Galliano Fabien - galliano.fabien@orange.fr - 06 77 51 73 77

- **Vendredi 1^{er} mai**

Course nature (Foissiat - 8,5 km)

Christophe Bourgin - coursenature1mai@gmail.com -

06 12 56 37 82 wou 06 71 65 81 2

- **Dimanche 31 mai**

Ronde des 3 moulins (Saint-Jean-sur-Reyssouze - 11,5 km)

jacques.sallet.1958@orange.fr

- **Samedi 6 juin**

La Corrida de Saint-Martin-le-Châtel (Saint-Martin-le-Châtel- 8 km)

Fabien Bereziat - lacastelmartinoise@gmail.com

- **Samedi 18 juillet**

Challenge Gervais Morel (Verjon - 8 km)

Comité des fêtes - Xavier Burignat - xavier.burignat@sfr.fr - 06 10 94 76 93

- **Samedi 15 août**

La Miou (Treffort/Cuisat - 10 km)

Frédéric Dutel - la.miou01370@gmail.com - 06 76 69 90 34

- **Vendredi 4 septembre**

Corrida de Coligny (Coligny - 8 km)

Mairie de Coligny - marechalcatherine60@gmail.com

04 74 30 10 97 - 06 16 82 33 05

- **Dimanche 20 septembre**

Challenge du Grand Fond (Saint-Just - 10 km)

semigrandfondbressan@gmail.com

- **Samedi 26 septembre**

Les Foulées du Château (Attignat - 10 km)

Jérôme Vuillet - lesfouleesduchateau@gmail.com - 06 26 03 57 00

Site internet : www.lesfouleesduchateau.com

- **Dimanche 4 octobre**

Foulées de la Veyle (Polliat - 10,27 km)

Comité des fêtes de Polliat - Sébastien Charbin - 06 88 44 62 60

seb.charbin@orange.fr - dmjlmartin@gmail.com

Site internet : <http://foulee.cdfpolliat.fr>

- **Dimanche 11 octobre**

La Seillonnaise (Forêt de Seillon - 10 km)

Cap Seillon - Jean-Luc Bichat - jeanluc.bichat@free.fr - 04 74 23 60 62

ou Jean-Marc Thevenet - 06 33 01 25 12

- **Samedi 17 octobre**

Les Foulées du Logis (Confrançon - 10,5 km)

Comité d'animation - JP Buillet - lesfouleesdulogis@gmail.com -

07 68 82 64 32





grandbourg.fr



**GRAND
BOURG** 
AGGLOMÉRATION

